



Mentions légales :

Éditeur : SOCIALBERN
Association Bernoise des Institutions Sociales
Freiburgstr. 255
3018 Berne

www.socialbern.ch, info@socialbern.ch
031 550 15 95

Rédaction & lay-out : Rolf Birchler / SOCIALBERN
Photo de couverture : © Brigitte Soltermann, HPS Bern
No. Doc. : 110.21.fr
Version : 10.03.2022

SOCIALBERN est une association cantonale des associations professionnelles nationales  et **YOUVITA**
et ainsi que **ARTISET**, la fédération des prestataires de services pour les personnes ayant besoin de soutien.

TABLES DES MATIÈRES

En bref	4
Rapport de performance	6
Domaine de l'enfance et de la jeunesse.....	6
Domaine des adultes	9
Questions générales	11
Autres prestations de l'association	12
Comités & représentations	14
Comités de l'association	14
Réseau & représentation	16
Comptes annuels	17
Bilan au 31.12.2021	17
Comptes annuels au 31.12.2021	18
Annexe des comptes annuels	19
Rapport de révision.....	20
Commentaires des comptes annuels	21
Annexe 1: Comités Collaborateurs	22
Comité exécutif	22
Commissions spécialisées	22
Secrétariat général	24
Annexe 2: chiffres clés	25
Nombre de membres / institutions.....	25
Nombre de places dans les institutions *	27

EN BREF

L'année 2021 entrera probablement dans l'histoire de SOCIALBERN comme l'année des consultations. Le canton a mis en consultation pas moins de 6 ordonnances dans le domaine d'activité principal, avec des déclarations substantielles sur l'organisation de la gestion et du financement des offres de prestations à partir du 01.01.2022. Ont notamment été concernés les domaines «Enseignement obligatoire spécialisé» (INC), «Prestations particulières d'encouragement et de protection pour les enfants/jeunes» (DIJ) et «Adultes ayant un besoin particulier d'encouragement» (DSSI). SOCIALBERN s'est également prononcée de manière différenciée, par des réactions écrites et orales, sur d'innombrables autres documents et outils tels que les contrats de prestations, les directives, les stratégies ou encore les plateformes électroniques des services administratifs. L'exercice a nécessité un engagement exceptionnel, tant de la part des services administratifs cantonaux que des prestataires et de SOCIALBERN, qui représente leurs intérêts.

Le domaine de l'enfance et de la jeunesse a été particulièrement sollicité. Le 01.01.2022 a été une étape importante pour l'introduction des nouvelles bases juridiques, tout en imposant un calendrier très serré. Le regroupement au sein d'une même direction d'offres gérées jusqu'à présent par différentes directions introduit de nouveaux modèles de gestion et de financement. Cela doit permettre de renforcer la transparence et la comparabilité des coûts et des prestations, ainsi que d'assurer une gestion plus uniforme et plus réfléchie du canton. Le transfert des écoles obligatoires spécialisées à la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) envoie un message important à tous les élèves et à leurs parents. Le tronc commun de l'école obligatoire ordinaire et de l'école obligatoire spécialisée renforce la vision de l'école pour tous. Avec la loi sur les prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection, les structures de financement et d'accompagnement des liens nourriciers, jusqu'ici très différentes, sont désormais uniformisées et harmonisées sous l'égide de la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ).

Comme l'on pouvait s'y attendre, le passage aux deux nouveaux modèles a soulevé diverses questions et défis, parfois fondamentaux. Si de nombreux points ont déjà pu être clarifiés, il faudra plus de temps pour certains pour trouver des solutions appropriées. Un grand nombre de ces défis sont liés au fait que les offres de placement en foyer scolaire spécialisé relèvent désormais de deux directions différentes, avec des modèles de gestion et de financement différents. SOCIALBERN prend en compte les thèmes ouverts et introduira ceux d'importance générale dans les discussions avec les deux directions compétentes.

Dans le secteur des adultes, l'introduction du financement axé sur la personne avec la nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) est à nouveau retardée d'une année supplémentaire, soit pour 2024. Malgré les demandes répétées de SOCIALBERN, l'administration cantonale ne

ournit que très peu d'informations, et on ne sait toujours pas quels changements sont prévus dans le modèle depuis la mise en consultation de la loi en 2020. Nous n'avons pas de vue d'ensemble de la future configuration du modèle de gestion et de financement et des conséquences qui en découlent pour les prestataires de services. À cause de cette incertitude quant à la planification, il n'est guère possible de se préparer au changement de modèle de manière ciblée et en temps voulu. De même, l'association et les prestataires de services ne sont impliqués que très ponctuellement. On ne sait pas encore si et sous quelle forme les contributions apportées seront finalement prises en compte dans la conception définitive des différents éléments du modèle, la DSSI n'a pas assuré la transparence correspondante. Une implication accrue et réelle des différents groupes d'intérêt aiderait à mener le projet à bien.

Avec l'introduction des nouvelles lois des trois directions, il apparaît également que la charge administrative continue d'augmenter en raison des directives supplémentaires imposées aux institutions. Ainsi, avec le lancement des nouveaux modèles de gestion et de financement dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, différents prestataires ont désormais des contrats de prestations avec plusieurs directions, soit jusqu'à trois différentes, qui imposent parfois des directives différentes en matière de surveillance, de facturation et de controlling et qui définissent leurs propres instruments, modèles et plateformes. Les conséquences financières correspondantes ne faisant pas l'objet d'une indemnisation supplémentaire, il faut faire des économies ailleurs. Une harmonisation des directives et des instruments ainsi qu'un examen critique sont nécessaires !

Malgré tous les défis, il faut constater que les grands projets du canton sont des étapes importantes pour le développement vers plus d'autodétermination et de participation pour les personnes handicapées. En tant qu'association de prestataires de services, nous soutenons fondamentalement cette voie, tout en exigeant des conditions-cadres suffisamment claires et équitables pour que les prestataires de services disposent de bases de planification et de perspectives de développement fiables.

Ces profonds bouleversements n'ont pas épargné l'association. Dans le cadre d'un processus de stratégie et de développement à long terme, l'association a élaboré dans un premier temps un projet avec une nouvelle ligne directrice et des nouvelles priorités stratégiques. Les travaux seront présentés lors de l'AG de 2022.



Therese Zbinden
Présidente



Rolf Birchler
Directeur

RAPPORT DE PERFORMANCE

DOMAINE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Nouveaux modèles de gestion et de financement du canton à partir du 01.01.2022

Une étape importante a été franchie avec l'entrée en vigueur, au tournant de l'année 2021/2022, de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) et de la révision de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). L'enseignement spécialisé est désormais placé sous la responsabilité de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) en tant qu'«offre spécialisée de l'école obligatoire (OsEO)». Ainsi, toute l'école obligatoire est enfin réunie sous un seul et même toit. Les «prestations particulières d'encouragement et de protection (Ppep)» ont également été regroupées au sein d'une direction, la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ). Jusqu'à fin 2021, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) était le partenaire de contrat de prestations pour la plupart des institutions, tant pour l'enseignement spécialisé que pour les prestations particulières d'encouragement et de protection; un petit nombre d'institutions étaient rattachées à la DIJ. À l'avenir, les deux domaines OsEO et Ppep seront séparés et gérés avec de nouveaux modèles de gestion et de financement ayant pour objectif de promouvoir le développement ciblé et coordonné des offres grâce à des directives plus claires et à une transparence accrue.

En conséquence, les activités de l'association au cours de l'année sous revue ont été marquées par les travaux de participation intensifs et fastidieux concernant les nouveaux modèles de gestion et de financement. Lors de consultations et de discussions, l'association a pris position sur différents projets de loi, directives, outils d'aide à la mise en œuvre ainsi que sur de nombreux thèmes de mise en œuvre majeurs et s'est également engagée à cet effet dans de nombreux groupes de projet et de travail.

Le passage aux nouveaux modèles de gestion et de financement s'avère passionnant pour toutes les parties prenantes, mais il nécessite également beaucoup de ressources et représente un réel défi: la nouvelle répartition des offres de prestations des foyers scolaires, qui étaient jusqu'à présent sous la responsabilité d'une seule direction cantonale, entre deux directions avec des mécanismes de gestion et de financement différents, a mis en lumière les questions et problématiques les plus diverses. Il faudra également un certain temps d'adaptation pour passer de la «culture DSSI», avec ses procédures habituelles et ses règles parfois établies de longue date, voire historiques, aux différentes cultures et attitudes, encore relativement inconnues, des deux nouvelles directions compétentes. Mais si de nombreux points ont

pu être résolu avant l'introduction, d'autres ne pourront être traités que pendant la phase de transition. Il est évident qu'en cas de mise en œuvre financièrement neutre des nouveaux modèles, tous les prestataires ne profiteront pas de la même manière des changements. Dans ce processus exigeant, il faut que toutes les parties continuent à faire preuve de beaucoup d'ouverture, d'engagement et de responsabilité, mais aussi d'une bonne dose de pragmatisme et de générosité. Pour la phase d'introduction, SOCIALBERN met en place un monitoring; les points de plus grande importance doivent être présentés aux directions compétentes et abordés dans les enceintes appropriées.

Projet «Prestations particulières d'encouragement et de protection (Ppep)», nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection (LPEP)

Au cours du premier semestre, SOCIALBERN a participé, avec des réactions différenciées, aux consultations de la DIJ sur les deux ordonnances de la LPEP, l'ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP) et l'ordonnance sur la surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants (OSIPE).

Plusieurs demandes formulées dans la réponse de SOCIALBERN à la consultation ont été reprises. Il n'a pas été tenu compte, entre autres, de la demande d'adaptation annuelle des tarifs sur la durée de quatre ans du contrat de prestations, à l'instar de la réglementation DSSI. Par conséquent, l'indemnisation des frais de personnel et de matériel reste inchangée sur la durée du contrat et doit être anticipée au préalable lors de la conclusion du contrat avec la DIJ. Il est frappant que les différentes directions adoptent des réglementations différentes sur des sujets identiques ou similaires, notamment en ce qui concerne les directives relatives «aux systèmes et à l'évolution des salaires» des prestataires. Alors que l'INC introduit le rattachement des mesures salariales à la réglementation cantonale pour les offres spéciales de l'enseignement obligatoire, aussi bien pour le personnel enseignant que pour les autres collaborateurs, la DIJ renonce à tout référencement. Les partenaires contractuels de la DIJ sont invités à tenir compte «des conditions locales et sectorielles du marché du travail». La marge de manœuvre entrepreneuriale souvent évoquée n'existe toutefois guère dans les faits pour les prestataires, car ceux-ci dépendent directement, pour la fixation des salaires, des indemnités fixées dans les contrats de prestations avec la DIJ.

En raison de la grande dépendance aux directions en tant que financeurs des prestations et du manque d'harmonisation des systèmes de classification et de masse salariale, les disparités dans les structures salariales des prestataires risquent de continuer de s'accroître. En raison de l'importance de cette thématique, l'association a en outre adressé une lettre au Conseil-exécutif dans laquelle elle demandait une orientation vers un système de classification salariale reconnu par l'administration et les fournisseurs de prestations ainsi que des mécanismes uniformes de mesures salariales pour la fourniture de prestations, indépendamment de la compétence de la direction. Le Conseil-exécutif n'est pas entré en matière concernant la demande de SOCIALBERN. L'association suivra attentivement l'évolution de la situation. S'il s'avère que ces craintes se confirment, des mesures éventuelles seront envisagées.

Dans le cadre d'une consultation informelle, SOCIALBERN a également pris position sur les contrats de prestations, y compris les annexes importantes (notamment les «Directives sur la fourniture de prestations particulières d'encouragement et de protection de type résidentiel par des institutions dispo-

sant d'un contrat de prestations»). De nombreuses réactions ont été recueillies, et SOCIALBERN a pu contribuer à de meilleures solutions et à des règles plus claires.

Le fait que les autres directives aient été mises en vigueur sans consultation préalable de SOCIALBERN, notamment les «Directives relatives aux annonces, aux autorisations et à la surveillance en matière de prestations résidentielles et ambulatoires destinées aux enfants et aux jeunes», n'est pas satisfaisant. En conséquence, le secteur a été surpris par la forte densité réglementaire et les nombreuses contraintes détaillées. Du point de vue de SOCIALBERN, certaines contraintes portent inutilement atteinte à la liberté et à la responsabilité d'action entrepreneuriale des prestataires de services. Elles entraînent également une nouvelle multiplication des travaux administratifs, avec les coûts que cela implique. Le rapport coût-bénéfice ne semble pas être équilibré dans toutes les directives.

Afin de soutenir la phase de transition, différents outils et explications ont été mis à la disposition des membres de SOCIALBERN, notamment une vue d'ensemble des principales bases juridiques, une aide à la mise en œuvre avec des conseils sur des thèmes choisis dans les bases juridiques ou encore un modèle de «Règlement du Fonds d'infrastructure selon la LPEP».

SOCIALBERN suivra attentivement la suite de la mise en œuvre. Les résultats et les possibilités d'amélioration sont suivis de près et présentés lors des réunions régulières déjà mises en place entre l'OM et SOCIALBERN, afin de pouvoir effectuer les ajustements nécessaires.

Projet «REVOS 2020», révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO)

Le projet REVOS a également été marqué par d'importants travaux préparatoires en vue de son entrée en vigueur prévue au 01.01.2022. Le projet REVOS, qui comprend la révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO), a été adopté par le Grand Conseil le 10.06.2021. Cette décision a scellé la fusion de l'école ordinaire et de l'école obligatoire spécialisée sous le toit commun de l'école obligatoire. Par ailleurs, le personnel enseignant de l'école obligatoire spécialisée sera enfin rémunéré à partir du 01.08.2022 conformément à la loi sur le statut du corps enseignant (LSE), ce qui représente une nette amélioration pour la plupart des enseignants.

Les deux ordonnances y afférentes, Ordonnance sur l'offre spécialisée de l'école obligatoire (OOSEO) et l'ordonnance sur l'école obligatoire (OEO), ont été soumises à une consultation au cours de l'exercice, à laquelle SOCIALBERN a également participé. Les propositions de modification de SOCIALBERN ont été largement reprises, en particulier celles qui ont manifestement des conséquences concrètes pour les prestataires de services. Les versions définitives des ordonnances adoptées par le Conseil-exécutif sont jugées très satisfaisantes et équilibrées sur le plan qualitatif.

Dans le cadre d'une consultation informelle, SOCIALBERN a également pris position sur les conventions de prestations de l'INC, y compris sur les annexes pertinentes telles que les directives relatives à l'indemnisation. L'association a également pu y apporter de nombreuses améliorations qui ont permis de continuer à augmenter la qualité des documents.

Avec la reprise de la surveillance des écoles obligatoires spécialisées par l'inspection scolaire de l'INC, le controlling est également réorganisé. Celui-ci s'oriente étroitement, en termes de processus, sur le controlling des écoles ordinaires, tout en tenant compte des différentes situations de départ et des défis spécifiques des écoles obligatoires spécialisées. SOCIALBERN a pris position sur le projet présenté et sur les priorités en matière de controlling

pour la période de surveillance 2022-2025, tant par écrit que lors d'un échange verbal.

Par ailleurs, l'association et un grand nombre de représentant-e-s des institutions membres se sont engagés dans des groupes de travail du canton, par exemple pour la plateforme électronique de l'INC et pour l'introduction de la procédure d'évaluation standardisée (PES).

Outre l'accent mis sur les «aspects techniques» de l'introduction, l'association a tenu à aborder également les aspects plus délicats du processus de changement au sein de l'association. La réunion annuelle des directeurs et directrices d'école de SOCIALBERN du 27.10.2021 a été spécialement consacrée à la manière dont un tel changement peut être géré de manière saine et durable.

DOMAINE DES ADULTES

Loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc)

Le Grand Conseil bernois a adopté le 09.03.2021 la loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc). La consultation a déjà eu lieu en 2018, avec la participation de SOCIALBERN. La loi entrera en vigueur le 01.01.2022.

Jusqu'à présent, les programmes d'action sociale étaient régis par la loi sur l'aide sociale (LASoc). La création d'une loi indépendante permet de mieux distinguer les programmes d'action sociale de l'aide sociale individuelle. Pour les institutions pour adultes en situation de handicap et les institutions pour personnes dépendantes, la loi servira de base juridique centralisée. Elle contient des dispositions générales sur les contrats de prestations, le controlling, la surveillance ou l'autorisation d'exploitation des institutions résidentielles. Les réglementations relatives à la mise à disposition et au financement des prestations pour les adultes en situation de handicap ne sont pas représentées dans la LPASoc. Celles-ci feront désormais parties de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand). Pendant la période de transition jusqu'à l'introduction de la LPHand (probablement le 01.01.2024), elles resteront intégrées à la LASoc et à l'OASoc. Les programmes d'action sociale du domaine de l'enfance et de la jeunesse relevant des compétences de la DIJ et de l'INC à partir du 01.01.2022 ne sont pas régis dans la LPASoc.

Au cours de l'année sous revue, SOCIALBERN a participé, en concertation avec des associations partenaires, aux procédures de consultation des deux ordonnances relatives à la LPASoc, l'ordonnance sur les programmes d'action sociale (OPASoc) et l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF). Force est de constater que peu de réactions ont été prises en compte dans les réponses à la consultation de SOCIALBERN et d'autres participants à la consultation. L'OPASoc n'a en effet pas tenu compte de nos exigences suivantes:

- Plus de clarté et une meilleure vue d'ensemble des articles de loi pertinents pour chaque programme de prestations destinées aux personnes en situation de handicap dans les différentes lois et ordonnances.
- Meilleure délimitation dans la prise en compte subsidiaire des fonds propres
- Objections liées aux exigences accrues en matière de réglementation et de rapports, qui entraînent des coûts supplémentaires.

Projet «plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation handicap», loi sur les prestations aux personnes handicapées (LPHand)

Le 09.09.2021, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI) a informé d'un nouveau retard dans l'introduction du financement par sujet pour les personnes en situation de handicap. L'entrée en vigueur est désormais prévue pour le 01.01.2024.

Dans une prise de position et un communiqué de presse commun avec la cch (conférence cantonale bernoise des handicapés), SOCIALBERN s'est exprimée de manière pointue sur ce nouveau report et sur la ligne de justification sur laquelle il repose. Après pas moins de 15 années de préparation et déjà plusieurs reports, les retards répétés de la LPHand et les raisons invoquées exigent une fois de plus une dose supplémentaire de patience de la part des personnes concernées:

- Les personnes en situation de handicap doivent continuer à attendre une plus grande autodétermination dans le choix des prestations de soins et d'encouragement.
- Les prestataires sont privés d'un minimum de sécurité en matière de planification. Ils restent dans l'incertitude concernant la marge de manœuvre agogique et entrepreneuriale pour le développement de leurs prestations. Ils doivent continuer à réfléchir à l'avance en termes de scénarios, les décisions durables étant difficiles à prendre dans les conditions actuelles.

Ce report a été justifié par les élections au Grand Conseil qui auront lieu en 2022 et les nouvelles nominations qui en découleront au sein de la Commission de la santé et des affaires sociales du Grand Conseil (CSoc). Pour SOCIALBERN, cette justification est l'expression d'une planification de projet non anticipée et insuffisamment coordonnée. En réalité, les conditions requises pour un changement réussi ne sont pas encore réunies, les éléments clés du nouveau modèle tels que la détermination des besoins, le financement des prestations ou la gestion doivent être clarifiés davantage avec les parties prenantes impliquées.

La conception de la procédure d'évaluation des besoins et de l'instrument d'évaluation des besoins «Plan d'aide individuel (IHP)» a été un champ de travail central de l'administration. Des représentants d'institutions et d'associations ont participé activement au test sur le terrain et à différents groupes de travail consultatifs et ont contribué à apporter des améliorations. Parallèlement, il est apparu que des divergences d'attitude majeures existaient entre l'administration et l'association sur certaines questions clés. SOCIALBERN a exigé avec véhémence de la direction cantonale que les évaluations des besoins ne soient pas effectuées par les prestataires résidentiels actuels, mais par des organismes indépendants, bien entendu avec la participation de ces prestataires. Jusqu'à présent, le canton s'en tenait toutefois à l'approche selon laquelle, dans le cadre résidentiel, ces prestations devraient à l'avenir être fournies par les prestataires sans indemnisation pour les dépenses supplémentaires. SOCIALBERN continue de s'engager pour qu'au moins les dépenses liées à l'évaluation des besoins soient couvertes.

SOCIALBERN a également participé activement aux réunions de travail avec l'administration sur les questions relatives à la concrétisation du calcul des prestations financières, à la planification de l'introduction et aux forfaits d'infrastructure des ateliers. Nous avons été ravis de constater que le savoir-faire de SOCIALBERN est à nouveau davantage sollicité et que l'association est de plus en plus impliquée dans les processus consultatifs. Il reste cependant à savoir si et sous quelle forme ces contributions seront finalement reflétées dans la conception définitive des différents éléments de mise en œuvre. Il n'y a pas de déclarations contraignantes, la DSSI ne fait pas preuve de la transparence correspondante.

À cause d'informations incomplètes sur le changement de système prévu, les prestataires ont du mal à se préparer de manière ciblée. Depuis la consultation de la loi en 2020, les prestataires ont été informés exclusivement du nouveau retard du projet et du test sur le terrain de l'instrument d'évaluation des besoins. Le niveau de sécurité requis pour la planification n'a pas été atteint. Grâce à la communication avec les membres, SOCIALBERN leur a montré des champs thématiques dans lesquels on peut réaliser des travaux préparatoires sur la base de l'état actuel des connaissances. En outre, des manifestations sur des thèmes pertinents tels que la coopération (2020) ou les formes d'organisation agiles (2021) permettront d'approfondir les développements stratégiques possibles.

QUESTIONS GÉNÉRALES

Réseautage des associations faitières et des organisations partenaires

Le réseautage et la collaboration avec des associations faitières et d'autres organisations partenaires ont également été intensifiées en 2021. La collaboration lors de l'élaboration des prises de position sur les différentes consultations a été particulièrement importante à cet égard.

La fusion des deux associations faitières nationales CURAVIVA Suisse et INSOS Suisse, soutenue par SOCIALBERN et réclamée depuis plusieurs années, est heureusement devenue réalité au 01.01.2022. Le 03.11.2021, les assemblées extraordinaires des délégués de CURAVIVA Suisse et d'INSOS Suisse ont décidé à l'unanimité de créer la fédération commune ARTISET avec les associations professionnelles pour les domaines des personnes en situation de handicap (INSOS), des enfants et des jeunes (YOUVITA) et des personnes âgées (CURAVIVA). Ces changements apportent des améliorations significatives: les doublons qui existaient jusqu'à présent dans le domaine des adultes, avec deux associations faitières, pourront ainsi être éliminés. De plus, YOUVITA vient renforcer le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

SOCIALBERN siègera au conseil de branche d'INSOS avec Urs Schmitt / ZEMI Interlaken, membre de la commission spécialisée dédiée aux foyers et accueils de jour pour adultes en situation de handicap (FaKo WOT), assurant ainsi une bonne liaison avec SOCIALBERN.

Un accent particulier a été mis sur le renforcement du réseautage dans le domaine de la formation de base et complémentaire. La collaboration avec OdA Sociales du canton de Berne s'est encore intensifiée au cours de l'année sous revue. Lors de différentes rencontres entre les représentants du comité, le secrétariat et la commission spécialisée, des questions importantes concernant le développement du domaine spécialisé ainsi que le financement de l'OdA ont été abordées, et des solutions ont été recherchées en commun. Au sein de la commission «Éducation sociale et éducation des enfants ES» de la BFF, des changements de personnel sont mis à profit pour renforcer le lien entre les représentations et l

AUTRES PRESTATIONS DE L'ASSOCIATION

Communication & relations publiques

Les points forts du travail de relations publiques ont été les prises de position sur les différents projets législatifs, que ce soit par le biais de communiqués de presse ou en répondant aux questions des médias. En outre, des échanges variés et intensifs ont eu lieu avec des membres du Grand Conseil.

Par ailleurs, SOCIALBERN a soutenu la cérémonie de fin d'apprentissage de l'OdA Sociales du canton de Berne avec une donation.

Assistance juridique

La demande de conseils juridiques pour les membres reste très forte. Au cours de l'exercice, les membres ont bénéficié de 90 conseils gratuits de la part du juriste de notre association, Hans-Ulrich Zürcher, docteur en droit (une heure de conseils gratuits par membre au maximum par an). En 2021, la majeure partie des besoins concernaient notamment les questions du droit du travail (et les questions connexes de droit des assurances), en partie en rapport avec la COVID-19. De nombreuses demandes ont également été formulées en rapport avec la mise en œuvre des nouveaux modèles de gestion et de financement dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse et les changements qui en découlent.

Manifestations

Comme l'année précédente, de nombreuses manifestations liées à la formation complémentaire et au réseautage ont dû être annulées ou mises en ligne en 2021 en raison de la pandémie. Dans des cadres adaptés et en respectant systématiquement les mesures sanitaires, six manifestations très intéressantes et bien fréquentées ont toutefois pu être proposées physiquement entre septembre et novembre:

- Apéro du mardi
- Manifestation professionnelle et de réseautage «Formes de travail et d'organisation agiles: que se cache-t-il derrière?» («Journée des ateliers 2021»)
- Séminaire de formation complémentaire «Nouvelle loi sur la protection des données: quels changements?» (réalisé 2 fois)
- Réunion des directeurs et directrices d'école en 2021 sur le thème «Un vent nouveau souffle sur nos écoles! – pour faire face au changement»
- Journée de la « IG Dialog » sur le thème «Est-ce que je le veux? Est-ce que je le veux? Est-ce que je le veux? - le Plan d'aide individuel (IHP) comme soutien sur le chemin d'une vie autonome» (manifestation commune avec insieme du canton de Berne)

Le nouveau format «petitFORUM», un échange en ligne accessible à tous pour un maximum de 12 personnes, a également été présenté pour la première fois. Le petitFORUM permet de renforcer les échanges au sein de l'association et de créer une plateforme de discussion et de développement des thèmes professionnels et de gestion. Les questions issues du quotidien professionnel peuvent être facilement intégrées par les directions d'institutions dans un large échange d'idées et d'expériences avec les autres membres, de sorte que tous les participants puissent en profiter. Le premier petitFORUM,

organisé en septembre, avait pour thème «Accompagnement dans les réseaux sociaux – tout va bien?» - de l'utilisation des médias en ligne et des plateformes de communication».

L'AG n'a malheureusement pas pu se tenir sur place en raison de la pandémie et s'est déroulée par écrit. Afin de permettre aux membres de faire connaissance avec les candidat-e-s à l'élection au comité, une manifestation en ligne a été organisée au préalable.

Portail d'emplois

Le portail d'emploi en ligne sur <https://www.socialbern.ch/fr/portail-emploi> jouit toujours d'une grande popularité. Les membres peuvent mettre en ligne les offres d'emploi gratuitement.

COMITÉS & REPRÉSENTATIONS

COMITÉS DE L'ASSOCIATION

Comité exécutif

Après de nombreuses années de stabilité du personnel, quelques changements sont intervenus au cours de l'exercice. Après le départ anticipé du président Thomas Ruprecht à la fin novembre 2020 en raison d'une réorientation professionnelle, la présidence a été assurée par intérim par la vice-présidente Kathrin Wanner jusqu'à l'AG 2021. Avec l'élection de Therese Zbinden / Fondation Salome Brunner lors de l'assemblée générale 2021, la présidence a heureusement pu être à nouveau occupée par une personne compétente. Il a également fallu prendre congé de Rainer Menzel / Fondation Humanushaus après 10 ans d'activité en tant que membre du comité et président de la commission spécialisée dédiées aux foyers et accueils de jour pour adultes en situation de handicap (FaKo WOT). Heureusement, l'assemblée générale a permis d'élire un bon successeur en la personne de Markus Gerber / Buchseegut.

Christa Marti, Johanna Dürst et Kathrin Wanner ont été réélues membres du comité pour la période 2021-2025 lors de l'assemblée générale. Il apparaît toutefois déjà que des départs anticipés du comité dus à l'âge auront lieu dans les années à venir. Le comité a à cœur de mettre en œuvre de manière prudente et progressive le changement de génération à venir au sein du comité.

Malgré les conditions difficiles dues à la pandémie, le nouveau comité a rapidement pris son envol et s'est attelé aux tâches de manière constructive et ciblée lors de sept réunions, dont certaines se sont déroulées en ligne, et d'une retraite supplémentaire. Par ailleurs, les membres du comité se sont engagés dans de nombreuses réunions et projets avec l'administration cantonale, les associations faïtières et partenaires, ainsi que dans d'autres réunions de concertation et dans des tâches de représentation.

Les travaux stratégiques réalisés au cours des années précédentes ont pu être poursuivis. La retraite a débouché sur un projet de la nouvelle charte qui sera mise en consultation au sein de l'association en 2022 et définitivement adoptée lors de l'assemblée générale de 2023. Les nouvelles priorités stratégiques de l'association ont par ailleurs été élaborés.

Secrétariat général

En tant que plaque tournante, avec ses 3 collaborateurs qui se partagent un pourcentage de poste de 200%, le secrétariat a été très sollicité, notamment

avec les grands projets du canton (Ppep, REVOS 2020, plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation handicap). Outre les six consultations sur les ordonnances fondamentalement nouvelles, il s'agissait de contribuer, dans le cadre de groupes de travail, d'autres consultations et prises de position et de soumissions proactives, à la réussite de la mise en œuvre et à la prise en compte des préoccupations du paysage hétérogène des membres avec leurs programmes variés. Dans ce contexte, une attention particulière a été accordée à une communication claire et approfondie à l'intention des membres et à la mise à disposition d'outils.

Malgré la pandémie, il était très important de proposer des événements de formation complémentaire et de réseautage. La situation relativement stable en automne a été mise à profit pour proposer aux membres un riche programme de manifestations.

Suite aux nombreux changements au sein du comité, des commissions spécialisées et des représentant-e-s de l'association, la mise en place des processus correspondants et l'introduction des nouvelles personnes dans leurs fonctions ont également constitué une tâche importante.

Les priorités fixées n'ont cependant pas permis d'entreprendre comme prévu diverses tâches d'envergure, telles que l'évaluation et l'introduction d'un nouveau logiciel de gestion des membres ou l'élaboration d'un concept écrit pour le domaine des relations publiques et de la défense des intérêts politiques.

Commissions spécialisées

Les trois commissions spécialisées dans le domaine de l'enfance et de jeunesse ainsi que les deux commissions spécialisées dans le domaine des adultes constituent un élément important de la structure organisationnelle de SOCIALBERN. Au total, 45 institutions de tout le territoire cantonal sont représentées dans les commissions spécialisées. Dans le cadre du changement de génération, quelques départs ont eu lieu. Lors de l'apport de «sang nouveau», on a veillé à ce que l'hétérogénéité du paysage institutionnel et les compétences professionnelles nécessaires soient bien représentées, afin que des attitudes et des solutions largement soutenues puissent être élaborées. Une attention particulière a été accordée aux représentations des institutions francophones du Jura bernois. L'association tient à ce qu'elles soient également représentées dans les commissions spécialisées et que les préoccupations particulières de ces prestataires soient ainsi prises en compte dans les positions de l'association. Suite à un appel lancé auprès des institutions et des associations adiaise et PIEA, quelques représentants d'institutions se sont manifestés, de sorte qu'un représentant de la partie francophone du canton siège tout de même dans trois des cinq commissions spécialisées.

Les cinq commissions spécialisées se sont réunies quatre fois en 2021, certaines réunions ayant dû être organisées virtuellement en raison de la pandémie. Ces réunions ont permis de traiter les principaux thèmes et projets en cours dans les domaines concernés. L'accent a été mis sur les nouveaux modèles de gestion et de financement. Des réunions communes de commissions spécialisées avec les autorités cantonales ont parfois eu lieu sur des questions spécifiques liées aux nouveaux modèles de gestion et de financement. En dehors des réunions, les membres des commissions spécialisées ont régulièrement été consultés dans le cadre de questions d'actualité et de

consultations. En outre, des membres des commissions spécialisées ont régulièrement siégé dans des groupes de projet et de travail du canton et des associations faîtières nationales.

Il est encourageant de constater que la réunion des directeurs et directrices d'école de la commission spécialisée HPS ainsi que la réunion d'information et de réseautage de la commission spécialisée PEM pour les ateliers et les entreprises d'insertion ont pu être organisées avec succès à l'automne. Par ailleurs, un petitFORUM a été proposé par la commission spécialisée WOT.

RÉSEAU & REPRÉSENTATION

Une partie importante du travail de l'Association constitue l'établissement de réseau avec les autorités et les organisations aux fins de lobbying et de façonnage et de consolidation de la circulation des informations. Au cours de l'exercice, SOCIALBERN a été représentée dans les lieux suivants :

SERVICES ADMINISTRATIFS	DSSI, OIAS	<ul style="list-style-type: none"> • Table ronde OIAS-SOCIALBERN • Groupe d'accompagnement du projet « plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation handicap » (Modèle bernois) • Groupes spécialisés IHP • Diverses séances de travail
	DIJ, OM	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'accompagnement du projet « Ppep » • Groupe de travail descriptif des prestations • Diverses séances de travail
	INC, OECO	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de pilotage « REVOS 2020 » • Groupe d'accompagnement « REVOS 2020 » • Groupes de travail Dispositions générales « AHB » (complétant le Lehrplan 21 / PER), Lehrplan 21, Plateformes électroniques, Scolarisation spécialisée intégrée • Diverses séances de travail
ASSOCIATIONS	CURAVIVA Suisse	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée des délégués • Conférence spécialisée enfants/adolescents • Conférences spécialisée adultes
	INSOS Suisse	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée des délégués • Conférence INSOS • Commission formation • Commission cadre de vie
	vahs/uria	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat
	OrTra social, Ct. de Berne (OdA Soziales)	<ul style="list-style-type: none"> • Comité exécutif • Affiliation
	BFF Berne Office bernois de médiation	<ul style="list-style-type: none"> • Commission spécialisée « Sozialpädagogik HF / Kindererziehung HF » • Membre du conseil de fondation Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge, de l'encadrement et des homes
AUTRES	Institut «IWM» de la PH Berne	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail « Offres de formation continue pour des enseignants de la pédagogie spécialisée »
	IG Dialog	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté d'intérêt/plate-forme commune avec Insieme Ct. de Berne

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31.12.2021

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
ACTIFS		
Actif circulant	414'909.62	372'786.23
Caisse, comptes bancaires	406'876.02	365'946.59
Créances résultant de livraison et de prestations	0.00	0.00
Autres créances à court terme	0.00	0.00
Stocks	0.00	0.00
Comptes de régularisation actifs	8'033.60	6'839.64
Actif immobilisé	1'932.00	4'890.00
Immobilisations corporelles	1'328.00	4'890.00
Total des actifs	416'237.62	377'676.23
PASSIFS		
Capitaux de tiers	68'153.55	57'532.45
<i>Capitaux de tiers à court terme</i>	68'153.55	57'532.45
Comptes de régularisation passifs	23'626.65	18'005.55
Provisions à court terme	44'526.90	39'526.90
<i>Capitaux de tiers à long terme</i>	0.00	0.00
Capital de l'organisation	348'698.07	320'143.78
Capital de l'organisation 01.01.	320'143.78	317'170.88
Résultat annuel	27'940.29	2'972.90
Total des passifs	416'237.62	377'676.23

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2021

	2021		2020
	Comptes	Budget	Comptes
	CHF	CHF	CHF
RECETTES			
Cotisations des membres	463'214.44	440'000.00	455'520.00
Événements / offres de formation continue	16'580.00	31'000.00	9'665.00
Prestations / projets	300.00	500.00	100.00
Recettes financières	39.70	100.00	176.05
Autres recettes	1'858.00	0.00	1'858.00
Total des recettes	480'134.14	471'600.00	467'319.05
CHARGES			
Charges de personnel	310'247.90	314'000.00	311'843.85
Indemnités Comité exécutif	26'900.00	27'000.00	25'333.00
Organes de l'association	8'659.55	14'100.00	11'056.85
Honoraires / projets / contributions	23'824.01	27'000.00	14'578.84
Entretien / location équipement de bureau	4'795.00	4'700.00	4'989.15
Amortissements	3'562.00	4'000.00	3'558.00
Charges des locaux / loyer	31'917.64	32'000.00	31'867.80
Prestations	17'159.40	15'800.00	14'196.05
Événements / offres de formation continue	9'850.70	31'800.00	8'788.20
Charges administratives	8'741.00	11'900.00	11'678.92
Charges financières	193.75	200.00	191.00
Provisions capitale de la fondation meinplatz.ch	1'342.90	3'000.00	1'264.49
Provisions infrastructure de TI secrétariat général	5'000.00		
Provisions relations publiques / lobby politique	0.00		25'000.00
Total des recettes	452'193.85	485'500.00	464'346.15
RÉCAPITULATION			
Total des recettes	480'134.14	485'500.00	467'319.05
./. Total des charges	452'193.85	471'600.00	464'346.15
RÉSULTAT ANNUEL	27'940.29	-13'900.00	2'972.90

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1) BASE JURIDIQUE

L'association existant sous le nom « SOCIALBERN » est une association au sens des art. 60 ss. du Code civil suisse. Le siège de l'association est situé à la Freiburgstrasse 255 à 3018 Berne.

2) EXONÉRATION FISCALE

Conformément à la décision de l'administration des contributions du canton de Berne du 09.06.2017, « SOCIALBERN » est libérée de l'assujettissement du fait de son utilité publique.

3) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de « SOCIALBERN » ont été établis sur la base des prescriptions comptables suisses selon l'art. 957 ss. du Code des obligations.

4) NOMBRES DE COLLABORATEURS

Le nombre d'emplois à temps plein ne dépasse pas 10 collaborateurs en moyenne annuelle au cours de l'année considérée.

5) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements en Immobilisations corporelles mobiles sont généralement amortis linéairement sur 3 ans.

6) PROVISIONS À COURT TERME

Provisions au 01.01.2021:	nouveau logiciel de gestion des membres	CHF	14'526.90
	relations publiques / lobby politique	CHF	25'000.00
Constitution des provisions :	contribution au capital de la fondation meinplatz.ch	CHF	5'000.00
Provisions au 31.12.2021:		CHF	44'526.90

Présentation des provisions «Nouveau logiciel de gestion des membres» et «Relations publiques / Lobby politique»:
Les projets (prévus en 2021) n'ont pas pu être réalisés en raison de la poursuite de la pandémie de COVID-19 et d'autres priorités.

Formation pour la contribution au capital de la fondation meinplatz.ch au cours de l'exercice 2021:
Cette contribution au capital de la nouvelle fondation meinplatz.ch, conformément à la décision prise par le comité exécutif en 2021, sera probablement due en 2022 si la DSSI assure l'introduction de la plateforme dans le canton de Berne et le financement de l'exploitation courante.

RAPPORT DE RÉVISION

**BOMMER + PARTNER
TREUHANDGESELLSCHAFT**

Bern

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de l'association SOCIALBERN, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de SOCIALBERN pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

**BOMMER + PARTNER
TREUHANDGESELLSCHAFT**



Digital unterschrieben von
Markus Riesen (Qualified
Signature)
Datum: 2022.02.18
16:08:28 +01'00'

Markus Riesen
expert-réviseur
réviseur responsable



Digital
unterschrieben von
Annemarie Wüthrich
(Qualified Signature)
Datum: 2022.02.18
16:14:58 +01'00'

Annemarie Wüthrich
expert-réviseur

Berne, le 18. février 2022 mr

Annexe:
Comptes annuels 2021
- bilan au 31. décembre 2021
- compte de résultat 2021
- annexe

COMMENTAIRES DES COMPTES ANNUELS

Heureusement, les comptes annuels se soldent par un excédent de près de 28'000 CHF. Du côté des revenus, les recettes provenant des cotisations des membres ont à nouveau augmenté: des membres supplémentaires de l'association et un plus grand nombre de places annoncées ont entraîné une augmentation des recettes de près de 8'000 CHF par rapport à l'année précédente.

Les dépenses sont fortement inférieures au budget, ce qui est dû en grande partie à la pandémie. Les dépenses pour les manifestations, les projets et les honoraires ont notamment été inférieures au budget. Mais le résultat reflète également une gestion économe des ressources et une demande de remboursement de frais modérée de la part des membres des organes de l'association. Dans le domaine des manifestations, malgré la réduction du nombre de manifestations et les mesures de protection nécessaires, un excédent a pu être réalisé grâce aux thèmes attrayants et à un nombre de participants élevé en conséquence.

Dans les comptes sont comprises les nouvelles provisions constituées pour la contribution au capital de la nouvelle fondation meinplatz.ch, décidée par le comité exécutif mais pas encore versée, d'un montant de 5'000 CHF. Meinplatz.ch est une plateforme intercantonale proposant diverses offres de structure de jour, de logement et de travail pour les personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, la plateforme est présente dans 10 cantons. Elle a été mise en place par INSOS du canton de Zurich et est maintenant devenue une fondation indépendante. Actuellement, la DSSI étudie l'entrée du canton de Berne dans la plateforme, avec une intégration éventuelle dans participa.ch. Une participation du canton de Berne à monplace.ch serait très bien accueillie par SOCIALBERN. Le comité prévoit donc de participer au capital de la fondation si la DSSI, à l'instar d'autres administrations cantonales, assure l'introduction de la plateforme dans le canton de Berne et le financement de l'exploitation courante.

Les provisions pour l'optimisation des activités de relations publiques / lobby politique ainsi que pour le logiciel prévu pour la gestion des membres n'ont pas encore été utilisées en raison de l'accent mis sur les nombreuses consultations, les changements de personnel au sein des organes de l'association et la charge élevée des ressources en personnel.

Les bons résultats ne doivent pas faire oublier que la marge de manœuvre financière de l'association reste limitée. Les taux des cotisations des membres n'ont pas changé depuis 2009. Si l'on fait appel à une expertise technique externe supplémentaire, les comptes annuels tombent très vite dans le rouge. Néanmoins, en résumé, on peut dire que l'association repose sur des bases financières stables et qu'elle est en mesure, du moins dans un premier temps, d'absorber une éventuelle baisse des recettes des cotisations des membres en raison de changements dans le paysage des prestataires de services, notamment en raison des nouveaux modèles de financement et de gestion.

ANNEXE 1: COMITÉS COLLABORATEURS

COMITÉ EXÉCUTIF

Therese Zbinden	Stiftung Salome Brunner, Wabern	Présidente (depuis 25.03.2021)
Kathrin Wanner	Stiftung BWO, Langnau i.E.	Membre (Vice-présidente)
Johanna Dürst-Lindt	HPS Bern, Berne	Membre
Markus Gerber	Heilsarmee Buchseegut, Köniz	Membre (depuis 25.03.2021)
Urs Klingelhöfer	Kinderheimat Tabor, Aeschi	Membre
Christa Marti	Stiftung Aarhus, Gümligen	Membre
Rainer Menzel	Stiftung Humanus-Haus, Rubigen	Membre (jusqu'au 25.03.2021)
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre (consultative)

COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Commission spécialisée enfants / jeunes avec dysfonction sociale («FaKo SOHI»)

Urs Klingelhöfer	Kinderheimat Tabor, Aeschi	Président
Urs Anliker	Schulheim Schloss Erlach, Erlach	Membre
Olaf Backes	Kinder- und Jugendheim Maiezyt, Wabern	Membre (depuis 09.12.2021)
Stephan Bernath	Aeschbacherhuus, Münsingen	Membre (depuis 21.10.2021)
Paul Gerber	Stiftung Wartheim, Muri près Berne	Membre (jusqu'au 30.08.2021)
Peter Gnägi	spib (HPLG Fähre, Berne)	Membre
Bruno Hirt	Aeschbacherhuus, Münsingen	Membre (jusqu'au 25.01.2021)
Sascha Jufer	Kantonale BEObservationsstation, Bolligen	Membre
Eliane Michel	Kantonales Jugendheim Lory, Münsingen	Membre
Christa Quick	Familiensupport Bern-West, Berne	Membre
Lucia Rohrer	Foyer Allalin, La Neuveville	Membre (jusqu'au 30.08.2021)
Ruedi Trachsel	Stiftung Passaggio, Lützelflüh	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre

Commission spécialisée enfants/jeunes avec handicap sensoriel, mental & physique («FaKo SIGK»)

Christa Marti	Stiftung Aarhus, Gümligen	Présidente
Edith Bieri	Stiftung Schulungs- & Wohnheime Rossfeld, Berne	Membre (jusqu'au 31.12.2021)
Jacqueline Birbaum	C.D.N de la fondation Wildermeth, Bienne	Membre
Carmelina Castellino	Blindenschule Zollikofen, Zollikofen	Membre
Manuela Dalle Carbonare	Nathalie Stiftung, Gümligen	Membre
Barbara Forrer	Sonderschulheim Mätteli, Münchenbuchsee	Membre
Andreas Gyger	Schulheim Sunneschyn, Steffisburg	Membre
Christine Hegg	Stiftung Sunneschyn, Meiringen	Membre
Silvia Jäger	Päd. Zentrum für Hören & Sprache HSM, Münchenbuchsee	Membre
Rolf Käser	Stiftung Lerchenbühl, Berthoud	Membre
Stefan Locher	Weissenheim Bern, Berne	Membre (jusqu'au 30.06.2021)
Mirjam Oetterli	Weissenheim Bern, Berne	Membre (depuis 21.10.2021)
Therese Zbinden	Stiftung Salome Brunner, Wabern	Membre (jusqu'au 25.03.2021)
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre

Commission enfants / jeunes, spécialisée écoles de pédagogie curative («FaKo HPS»)

Johanna Dürst-Lindt	HPS Bern, Berne	Présidente
Beatrice Amsler	Christophorus Schule Bern, Bolligen	Membre
Martin Bertschi	HPS Region Thun, Steffisburg	Membre
Rolf-Christian Daum	Heilpädagogische Schule Lyss, Lyss	Membre
Dieter Grenacher	Heilpädagogische Schule Oberaargau, Langenthal	Membre
Patrik Lischer	Ecole de pédagogie curative (EPC), Bienne	Membre (depuis 14.06.2021)
David Sieger	Heilpädagogische Schule Zentrum Mittengraben (ZEMI), Interlaken	Membre (depuis 09.12.2021)
Kuno von Känel	Heilpädagogische Schule Zentrum Mittengraben (ZEMI), Interlaken	Membre (jusqu'à 2022)
Toni Wagner	Ecole de pédagogie curative (EPC), Bienne	Membre (jusqu'au 11.03.2021)
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre

Commission spécialisée adultes, production et mesures de réinsertion («FaKo PEM»)

Kathrin Wanner	Stiftung BWO, Langnau i.E.	Présidente
Meinrad Ender	Band-Genossenschaft, Berne	Membre (jusqu'au 21.12.2021)
Simone Jaisli	l'étrive, Atelier socio-professionnel, Bienne	Membre (jusqu'au 21.12.2021)
Alfred Marti	Stiftung Bächtelen, Wabern	Membre
Samuel Schmid	GEWA, Zollikofen	Membre
Stephan Weber	Stiftung WBM, Madiswil	Membre
Adrian Zmoos	Seeburg, Interlaken	Membre
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre

Commission spécialisée adultes, foyers et accueils de jour («FaKo WOT»)

Rainer Menzel	Stiftung Humanus-Haus, Rubigen	Président (jusqu'au 25.03.2021) Membre (depuis 29.04.2021)
Markus Gerber	Heilsarmee Buchseegut, Köniz	Président (depuis 25.03.2021)
Claus Detreköy	Stiftung Tannacker, Moosseedorf	Membre
Ueli Käser	Stiftung WOHIN für Wohnen, Spiez	Membre
Thomas Kiener	Calendula, Herzogenbuchsee	Membre
Vinzenz Miescher	Stiftung Bernaville, Schwarzenburg	Membre
Barbara Petrig	spib (Projet d'intégration « Chante Merle », La Neuveville)	Membre
Christian Rohrbach	Armée de Salut, Headquarters, Bern	Membre
Wilfred Schindler	Résidence Plein Soleil, Sorvilier	Membre (jusqu'au 31.12.2021)
Urs Schmitt	Heilpädagogische Schule Zentrum Mittengraben (ZEMI), Interlaken	Membre
Roland Wyss	Wohn- und Werkheim Worben, Worben	Membre
Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	Membre

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Rolf Birchler	Directeur SOCIALBERN	80%
Elisabeth Loosli	Assistante du directeur	50%
Regula Bieri	Collaboratrice spécialisée (lic. rer. pol.)	70%

ANNEXE 2: CHIFFRES CLÉS

NOMBRE DE MEMBRES / INSTITUTIONS

Nombre d'institutions représentées*

	2021	2020	
total :	225	228	-3
dont :			
<i>Institutions du canton de Berne :</i>	222	225	-3
<i>Institutions hors canton :</i>	3	3	0

Nombre de membre*

	2021	2020	
membres total :	189	187	+2
dont :			
<i>Institutions :</i>	179	177	+2
<i>Membres collectifs :</i>	1	1	0 [spib avec ses 46 membres (-6)]
<i>Membres passifs (personnes individuelles) :</i>	9	9	0

Nouveaux membres

nom	lieu	principaux domaines d'activité
Epileptologische Langzeitpflege Bethesda	3233 Tschugg	Soins épileptologiques de longue durée pour des personnes souffrant de maladies épileptiques chroniques et de handicaps multiples
Ein Haus für Kinder	3063 Ittigen	Assistance résidentielle, semi-ambulatoire et ambulatoire pour les familles avec des enfants ayant besoin d'une prise en charge et de soins spécialisés
Familycare Sidebärg	3073 Gümligen	Programmes parents/enfants; séjours résidentiels de courte durée pour les familles avec de jeunes enfants en situation de crise
PerspectivPlus Sàrl	2502 Bienne	Prestations particulières d'encouragement et de protection ambulatoires et résidentielles, entre autres, places d'urgence avec l'accompagnement socio-pédagogique de la famille et passation de l'enfant dans le cadre de l'exercice du droit de visite).
Wielandleben.ch	3538 Röthenbach	Logement assisté / journée structurée dans l'agriculture

Mutations / regroupements de membres (institutions)

nom	lieu	principaux domaines d'activité
Verein LeoBE	4950 Huttwil	Regroupement de quatre petits foyers pour enfants/jeunes ayant des biographies difficiles au sein d'un organisme responsable: SPG Aesch, SKH di Rosa (jusqu'à ici membres de SOCIALBERN), WG Gassen et Kleinheim Liemberg (jusqu'ici membres de spib)

Démissions des membres (Institutions)

nom	lieu	principaux domaines d'activité
Wohngut-Leben im Alter	2575 Täuuffelen	établissement médico-social
Verein Wo-Ge	3000 Bern 8	(Liquidation de l'association en juin 2021)

*) Les nouvelles entrées pendant l'exercice ainsi que les sorties au 31.12.2021 sont prises en compte.

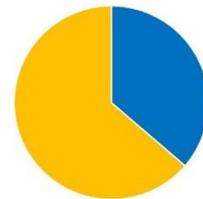
Vous trouverez un aperçu de nos membres sur notre site web à l'adresse <https://www.socialbern.ch/fr/membres-et-partenaires/membres>

NOMBRE DE PLACES DANS LES INSTITUTIONS *

Nombre de places dans les institutions

nombre places	Domaine de l'enfance et de la jeunesse	Domaine des adultes	Total	
places résidentielles ¹	1'385	3'546	4'931	52.0%
places ambulatoires ¹	2'061	2'498	4'559	48.0%
total	3'446	6'044	9'490	100.0%
	36.3%	63.7%	100.0%	

Ratio nombre de places total



■ Domaine des adultes
■ Domaine de l'enfance et de la jeunesse

Ratio places résidentielles / ambulatoire

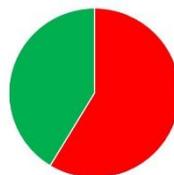
%	Domaine de l'enfance et de la jeunesse	Domaine des adultes	En tout
places résidentielles ¹	40.2%	58.7%	52.0%
places ambulatoires ¹	59.8%	41.3%	48.0%

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ domaine de l'enfance et de la jeunesse :



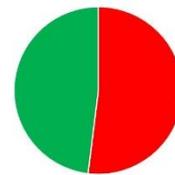
■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ domaine des adultes :



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

ratio places résidentielles / ambulatoires¹ total :



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

*) : sans membres spib ; sans « places classiques » dans les établissements médico-sociaux

¹) : places résidentielles : jour et nuit / places ambulatoires : jour ou nuit



Verband sozialer Institutionen Kanton Bern
Association Bernoise des Institutions Sociales

Secrétariat général

Freiburgstr. 255

3018 Berne

Tél. 031 550 15 95

info@socialbern.ch, www.socialbern.ch

SOCIALBERN est une association cantonale des associations professionnelles nationales **INNOVOS** et **YOUVITA** et ainsi que **ARTISET**, la fédération des prestataires de services pour les personnes ayant besoin de soutien.